

**ADRER****Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

LE BUDGET 2020 et la nouvelle équipe municipale

L'élection municipale de mars dernier a doté la commune d'une nouvelle équipe municipale modifiée. Dès la fin du confinement le maire réélu a réuni le nouveau conseil municipal le 26 mai dernier (voir composition en annexe) pour voter le budget 2020 de la commune. Nous développons également quelques éléments essentiels du budget intercommunal qui, au fil des années prend de plus en plus d'importance.

I. La budget intercommunal

Les actions 2019 de la "Comcom" se sont exercées dans plusieurs domaines.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont créé conjointement le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit pour déployer un réseau. Il s'est vu attribuer une délégation de Service Public en 2018, pour la mise en œuvre de l'aménagement numérique. Ce projet est entré dans sa phase de réalisation sur tout le territoire avec des appels de fonds au fur et à mesure du déploiement de la fibre optique à partir de 2020, La Comcom du Golfe de St Tropez en est bénéficiaire.

Comme toute fonction administrative structurée, la Comcom dont les compétences augmentent, entend disposer d'un siège qui correspond à ses besoins. Les travaux ont débuté avec une livraison de l'ensemble de l'opération (réhabilitation du bâtiment actuel et nouveau bâtiment) fin septembre 2020.

Le renforcement de l'alimentation en eau potable du territoire, l'extension des capacités de stockage sur le territoire et l'engagement d'un plan d'actions pour un meilleur rendement de certaines communes figurent parmi les principaux objectifs de la Communauté.

La lutte contre les incendies de forêt reste une des priorités de la Comcom, ainsi que l'aménagement des sentiers de randonnée.

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) terrestre va se mettre en œuvre. Les dossiers jusque-là traités au niveau des études va se traduire par des chantiers importants. Le dossier de labellisation du programme d'actions de prévention des inondations complet a été déposé auprès de la DREAL. Quant à la GEMAPI "maritime", elle est entrée aussi dans une phase opérationnelle. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes consacre plus de 8,6 millions d'euros à la lutte contre les inondations et plus de 9,6 millions pour limiter l'érosion maritime entre 2017 et 2022

Le programme pluriannuel de la GEMAPI maritime comporte entre autres, la plage du Rayol pour 1 602 953€, la plage du Bailli de Suffren pour 400 000€ sur 2020 et 940 000€ sur 2021.

2. Le taux des taxes levées par la Communauté de communes.

Les taux de la taxe additionnelle votés par la Comcom sont les suivants

	2019	2020	variation
Taxe d'habitation	1.46%	2.02%	+38,36%
Taxe foncière sur bâti	1.11%	1.56%	+40,54%
Taxe foncière sur non bâti	3.76%	4.72%	+25,53%
Contribution foncière des entreprises CFE	26.03%	26.03%	

...où l'on constate une augmentation spectaculaire jusqu'à 40% sur les 3 premières taxes, certes appliquée à un taux faible, mais en valeur absolue, cela peut se traduire selon les habitations par des augmentations allant de 80€ à plusieurs centaines d'€.

La Comcom la commente ainsi : "Les mesures détaillées dans la loi de Finances 2020 n'auront que peu de conséquences positives pour notre EPCI. En effet, l'affectation par l'Etat d'une part de la TVA pour compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales qui représente 40% de nos bases, ne permet pas d'envisager l'avenir sereinement. En effet, cette recette est sujette à des variations liées au niveau de consommation. De plus, la Communauté de communes ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe". En bref le désengagement de l'Etat se poursuit.

Le taux de la CFE, comme les autres impôts "économiques", est un taux moyen pondéré calculé à partir des anciens taux communaux et lissés sur plusieurs années.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), désormais fixées par l'Intercommunalité, mais toujours sur des bases obsolètes comme la valeur locative foncière, se présente ainsi au budget 2020 par comparaison avec les précédents:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cavalaire	8,28%	8,07%	8,07%	8,07%	8,07%	8,07%
Cogolin	11,69%	11,40%	11,40%	11,40%	11,40%	11,40%
Croix Valmer	11,40%	11,12%	11,12%	11,12%	11,12%	11,12%
La Garde Frénet	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%
Gassin	7,80%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%
Grimaud	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%
La Mole	9,92%	9,67%	9,67%	9,67%	9,67%	9,67%
Plan de la Tour	13,79%	13,45%	13,45%	13,45%	13,45%	13,45%
Ramatuelle	7,18%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Ste Maxime	10,94%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%	10,67%
St Tropez	11,22%	10,94%	10,94%	10,94%	10,94%	10,94%
Rayol Canadel	8,21%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

Bien que cette taxe n'évolue pas par rapport à 2016, on observe que les taux restent encore fortement hétérogènes d'une commune à l'autre. La moyenne arithmétique est de 9,94%. Nous écrivions il y a trois ans "une réflexion pour un lissage qui verrait les taux s'aligner induisant une hausse pour certaines commune, et une baisse pour d'autres est en cours, observation faite que certaines communes bénéficient d'un service de ramassage plus fréquent que d'autres". Force est de constater que l'on réfléchit toujours...! ¹

¹ voir Tribune N°31 sur le régime de la redevance

3. Les projets intercommunaux

Plusieurs travaux sont budgétés, nous en extrayons les suivants:

- Extension de l'hôtel communautaire : 2.642.000 €
- Développement économique dont zones d'activités économiques : 412.500 €
- Forêts : 715.805 € -
- Musique et danse : 23.100 €
- Maintenance du patrimoine (Bâtiments, véhicules, matériels) : 174.850 €
- Déploiement du très haut débit fait l'objet d'un étalement sur neuf ans. Le premier appel de fonds par le syndicat PACA est prévu en 2020 pour un montant de 115 000€ reconduit tous les ans.

II. Le budget communal 2020

1. Fonctionnement

Le budget de fonctionnement a été voté pour 3 675 973 €, montant à rapprocher de celui de 2019: 3 803 878 €.

(a) Recettes

Celles-ci sont reconduites avec reprise d'une partie du résultat 2019 à hauteur de 228 971 € pour un montants prévisionnel de taxes fiscales s'élevant à 2 685 000€.

Les taxes communales .

Rappel : Les impôts locaux dépendent de deux éléments, **les bases d'imposition et les taux fiscaux**. Les bases d'imposition sont semblables et résultent de décisions nationales. Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Sur ces bases brutes, les collectivités locales ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées. Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget: elles peuvent alors voter les **taux d'imposition** qui seront appliqués à ces bases pour déterminer les produits imposés en fonction des projets de la municipalité.

Le cas particulier de la taxe d'habitation

En l'état actuel des projets gouvernementaux, la taxe d'habitation sera supprimée progressivement à partir de 2019 sur les résidences principales. Un nouveau dégrèvement² de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI) en plus des exonérations et dégrèvements existants. Le dégrèvement est progressif : 30 % en 2018 et 65 % en 2019. En 2020, la taxe d'habitation sera dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2017. Cette réforme va ainsi permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. En 2019, si le "revenu fiscal de référence"(RFR) 2018 ne dépasse pas certains montants, le contribuable bénéficiera:

- soit d'un dégrèvement de 65 % ;

² <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/suis-je-concerne-par-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation>

- soit d'un dégrèvement dégressif (lorsque le revenu fiscal de référence (RFR) dépasse légèrement les montants indiqués ci-dessous).

Il sera calculé et accordé automatiquement aux usagers éligibles.

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 65 %	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement dégressif
1 part	27 432 €	27 432 € < RFR ≤ 28 448 €
1,5 part	35 560 €	35 560 € < RFR ≤ 37 084 €
2 parts	43 688 €	43 688 € < RFR ≤ 45 720 €
2,5 parts	49 784 €	49 784 € < RFR ≤ 51 816 €
3 parts	55 880 €	55 880 € < RFR ≤ 57 912 €
3,5 parts	61 976 €	61 976 € < RFR ≤ 64 008 €

Réforme des valeurs locatives cadastrales

Le gouvernement a lancé la réforme du mode de calcul de la valeur locative qui sert de base au calcul des taxes locales. On sait que ces valeurs ne correspondent plus à la réalité économique, surtout en région parisienne. Les élections municipales étant achevées, la réforme devrait aboutir à l'horizon 2023-2026. Il devrait en toute logique en résulter une revalorisation de la taxe foncière... dont l'ampleur est inconnue à cette heure.

La réforme s'appliquera à toutes les communes françaises.

Les taux communaux 2020

Les taux ont été votés par le précédent conseil municipal en décembre 2019 lors de l'approbation du compte administratif

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	18,93 %	18,72 %	18.72%	19.91% ³	19.91%	19.91%	19.91%	19.91%
Taxe foncier bâti	13,32 %	13,14 %	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%
Taxe foncier non bâti	24,58 %	24,25 %	24.25%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%

Où l'on constate une stabilité depuis 2016.

(b) Dépenses

Les dépenses générales de fonctionnement sont purement et simplement reconduites et seront les mêmes qu'en 2019 avec en plus l'impact Covid 19 (masques, gants, distributeurs de produits hydro-alcooliques, barrières supplémentaires) pour un coût de l'ordre de 50 000€.

2. Investissement

(c) Recettes

<p>Rappel : les investissements de la commune ressortent d'un budget spécifique, différent de celui de fonctionnement. Ce budget d'investissement est financé par plusieurs ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'excédent de fonctionnement, le "bénéfice", différence entre recettes et dépenses de l'année passée - les ressources complémentaires comme les provisions reportées des exercices précédents, les subventions, le fonds de compensation de la TVA (TVA payée par la commune et reversée par l'Etat), les cessions d'immeubles, - les emprunts bancaires le cas échéant.

³ Voir Tribune ADRER N° 37

Pour le budget communal 2020, les recettes d'investissement sont principalement constituées du fonds de compensation de la T.V.A . estimé à 450 000€, de la reprise du solde d'exécution d'investissement (à zéro cette année) , de l'excédent de fonctionnement capitalisé soit 1 367 158€, du virement de la section de fonctionnement 466 733€ , et d'aucun emprunt, par contre une subvention de 385 000€ est attendu de la Région Sud et du Département.

(d) Dépenses

Le budget d'investissement a été voté à 2 816 033 €. Les priorités suivantes ont été définies:

- Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
- Participation à l'opération "1 million d'arbres" (100 000€)
- acquisition d'un local vacant
- Enfouissement de certains réseaux (150 000€)
- Finalisation du ponton plage du Rayol ouest
- Entretien avenue Clément Bayard
- Vidéo-protection
- sécurisation de la parcelle AK 200 (proche cimetière et déchetterie)
- navette saisonnière gratuite (50 000€)

3. Le budget d'assainissement

- Section d'exploitation : 379 101 €
- Section d'investissement : 381 389 €

4. Les subventions aux associations

Les subventions attribuées sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
ADORA Domaine du Rayol	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500€
Amicale des anciens du groupe de commandos d'Afrique et 3 ^{ème} choc	400€	400 €	400€	400€
Amicale des sapeurs pompiers		300€	1 500€	1500€
Association Omnisports du Rayol-Canadel	4 500 €	3500€	3 500€	3 500€
Atelier de peinture du Rayol-Canadel	2 000 €	2000€	2 000€	2 000€
Comité officiel des fêtes du Rayol-Canadel	23 000 €	23 000€	90 000€*	
Animaux sans frontière	1 500 €	1500€	1 000€	1000€
Club Rencontres et amitiés	2 500 €	3000€	3 000€	
Compagnie des Tragos	1000€	1000€	1000€	1000€
Amicale du personnel communal	1 500€	1500€	2 500€	2 000€
Anciens combattants et victimes de guerre Lavandou, Bormes, Rayol C	300€	300€	300€	300€
Cavalaire Gym Avenir	600€	200€		
Sea Sun Country	150€	150€	300€	300€
Rand'O Rayol!	3300€	3400€	1 500€	1000€
Rayol-Europe (jumelage)	12 000€	9200€	11 840€	7 000€
Société de chasse l'écureuil		500€	800€	
SNSM Cavalaire		500€	500€	1000€
Club bouliste		600€		
Draye du Patec - édition "la commune au fil du temps"			5000€	

* Budget renforcé célébration 70 ans de la commune

Par ailleurs le CCAS a été crédité de 18 000 €

5. Situation financière - endettement

L'endettement communal a été ramené à 1 601 110 € en fin de l'an passé, venant de 3 000 000€ fin 2013. La charge annuelle de remboursement (capital+intérêts) est de 290 000€ (448 000 € en 2013), ce qui représente 8% du budget de fonctionnement contre 15% en 2013, soit 414 € par habitant.

Il reste fortement impacté par l'emprunt Empain qui représente la moitié de l'endettement total à lui seul et la moitié de la charge de remboursement. Il et s'étale jusqu'en 2033.

6. "Pavillon bleu"

Le label "Pavillon bleu" a été renouvelé pour 2020.

Annexe

Les représentants de la Municipalité

Les élus de la Commune

Maire: PLENAT Jean	Conseiller municipal: BOEHMAgnès
Premier adjoint: GHIBAUDO Olivier	Conseiller municipal: BOTTON Isabelle
Deuxième adjoint: SAINT-ANDRE Philippe	Conseiller municipal: MULLER Muriel
Troisième adjointe: de PONFILLY Bettina	Conseiller municipal : DEL MONTE André
Quatrième adjoint: VOITURON Pascale	Conseiller municipal : JULIEN Jean-Paul
Conseiller municipal: BARBIER Katia	Conseiller municipal : MAGALHAES J-Pierre
Conseiller municipal: LANG Virginie	Conseiller municipal : PETRE Francis
	Conseiller municipal : PRICA Florin

Délégations

Urbanisme et travaux	O. GHIBAUDO
Finances, immobilier	Ph SAINT-ANDRE
Plages	B.de PONFILLY
Communication	P. VOITURON

Commissions municipales

Les élus ont décidé dans un souci de simplification administrative de ne plus travailler en Commissions municipales dûment constituées mais **en groupes de travail** moins consommateurs de bureaucratie et sans remise en cause des thèmes abordés: Résidences secondaires, Environnement et développement, Sécurité, Jumelage, Jeunes, Affaires sociales, Tourisme, Sport.

Les élus de la Commune au sein de la Communauté de communes

Jean PLENAT sera le représentant de la Commune au sein du Conseil Communautaire. On peut s'attendre à ce que d'autres conseillers municipaux soient désignés pour participer à certains groupes intercommunaux spécifiques.



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.

Les élus de la Commune au sein des Syndicats intercommunaux

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
S.I.A. (assainissement) Le Lavandou/ le Rayol-Canadel	J. PLENAT JP. JULIEN	O. GHIBAUDO B de PONFILLY
SIVAAD (Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers) St Mandrier	B. DE PONFILLY M. MULLER	BOTTON Isabelle MAGALHAES J-Pierre
Commission d'appel d'offres du SIVAAD St Mandrier	B. DE PONFILLY	MAGALHAES J-Pierre
SYMIELEC VAR (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var) à Brignoles	O. GHIBAUDO	MAGALHAES J-Pierre
Syndicat mixte du massif des Maures	DEL MONTE André	JP. JULIEN
Syndicat intercommunal Bormes-La Londe-Le Lavandou- Le Rayol-Canadel	M. MULLER	BOTTON Isabelle
Syndicat des communes du littoral varois	J. PLENAT B. DE PONFILLY	
Association des communes forestières du Var	DEL MONTE André	JP. JULIEN

Les élus de la commune dans les autres organismes

OPAC Var Habitat	Membre de droit Jean PLENAT	
CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)	Délégués élus au Conseil d'Administration B.de PONFILLY V.LANG M. MULLER Katia BARBIER	
Commission appel d'offres et adjudications	Délégués titulaires O. GHIBAUDO B.de PONFILLY Ph. SAINT-ANDRE	Délégués suppléants P.VOITURON F.PETRE A.DELMONTE
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	P. VOITURON	
Société Publique Locale "Golfe de Saint-Tropez Tourisme" (S.P.L.)	Délégué à l'Assemblée générale de la S.P.L. A. DEL MONTE	



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.com.

Les élus de la Commune au sein des Syndicats intercommunaux

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
S.I.A. (assainissement) Le Lavandou/ le Rayol-Canadel	J. PLENAT JP. JULIEN	O. GHIBAUDO B de PONFILLY
SIVAAD (Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers) st Mandrier	B. DE PONFILLY M. MULLER	BOTTON Isabelle MAGALHAES J-Pierre
Commission d'appel d'offres du SIVAAD st Mandrier	B. DE PONFILLY	MAGALHAES J-Pierre
SYMIELEC VAR (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var) à Brignoles	O. GHIBAUDO	MAGALHAES J-Pierre
Syndicat mixte du massif des Maures	DEL MONTE André	JP. JULIEN
Syndicat intercommunal Bormes- La Londe-Le Lavandou- Le Rayol- Canadel	M. MULLER	BOTTON Isabelle
Syndicat des communes du littoral varois	J. PLENAT B. DE PONFILLY	
Association des communes forestières du Var	DEL MONTE André	JP. JULIEN
